



Doc. 11875

27 avril 2009

Le suivi des engagements concernant les droits sociaux

Proposition de recommandation

déposée par M. Bernard MARQUET et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

En cette période de crise économique mondiale et à l'issue de la Conférence des Ministres responsables pour la Cohésion sociale du Conseil de l'Europe qui s'est tenue à Moscou les 26 et 27 février 2009, il apparaît nécessaire de faire l'état des lieux des instruments juridiques concernant les droits sociaux en Europe (sur le modèle des rapports sur l'état de la démocratie et des droits de l'homme en Europe). Il s'agit notamment de faire le point des signatures et ratifications de la Charte sociale européenne révisée, ainsi que leurs applications pratiques (réclamations collectives), et aussi de continuer d'en faire la promotion auprès des Etats qui n'y sont pas parties.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que lors du Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16-17 mai 2005), les participants ont estimé que la Charte sociale européenne devait être considérée comme le socle minimal des droits sociaux que tous les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient garantir à leurs citoyens, en particulier aux plus vulnérables, et qu'elle était également un instrument de coordination des politiques sociales.

De même, l'Assemblée parlementaire invite les Etats parties à élargir l'étendue de leurs engagements pour que la Charte révisée devienne le cadre de référence de la politique sociale européenne et puisse ainsi contribuer au développement des législations des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Dans l'esprit de la [Recommandation 1795 \(2007\)](#), l'Assemblée souhaite renforcer son rôle d'instance politique d'incitation et de débats dans le cadre du mécanisme de contrôle des droits sociaux et renouer le dialogue avec le Comité européen des droits sociaux.

Dans ce but, l'Assemblée propose d'organiser des débats réguliers sur la politique sociale afin de soutenir les Etats membres dans leurs efforts pour améliorer la prise en compte de la Charte sociale européenne lors de l'élaboration d'instruments de politique sociale pour faire face à la crise actuelle et qui sont adaptés à une Europe élargie. Ces débats pourraient être l'occasion d'analyser les lacunes en la matière, mais aussi de diffuser les bonnes pratiques. Les réformes nationales pourraient ainsi être coordonnées de manière à ce qu'elles s'articulent de manière cohérente dans une perspective sociale européenne.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

MARQUET Bernard, Monaco, ADLE
BARBI Mario, Italie, ADLE
BONDARENKO Olena, Ukraine, PPE/DC
BOSWELL Tim, Royaume-Uni, GDE
CAPARIN Karmela, Croatie, PPE/DC
CHERNYSHENKO Igor, Fédération de Russie, GDE
COLEIRO PRECA Marie-Louise, Malte, SOC
FLYNN Paul, Royaume-Uni, SOC
GALE Anita, Royaume-Uni
GREFF Claude, France, PPE/DC
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
JACQUAT Denis, France, PPE/DC
KARAMANLI Marietta, France, SOC
KOÇ Haluk, Turquie, SOC
MARLAND-MILITELLO Muriel, France, PPE/DC
MAURY PASQUIER Liliane, Suisse, SOC
MUTTONEN Christine, Autriche, SOC
ROBU Nicolae, Roumanie
ROSEIRA Maria de Belém, Portugal, SOC
RUPPRECHT Marlene, Allemagne, SOC
STUCCHI Giacomo, Italie, GDE
ÜNAL Mustafa, Turquie, PPE/DC
VOLONTÈ Luca, Italie, PPE/DC
ZHIDKIKH Vladimir, Fédération de Russie, GDE

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste